# Tarifs & Barèmes

- Tarifs pour la saison 2025/2026
- Barème des officiels
- Adresses à retenir

## **CLUBS RECEVANTS**

TRANSMETTEZ VOS FEUILLES DE MATCH DÈS LA FIN DE LA RENCONTRE AVEC LA TABLETTE

En cas de difficultés : https://fmi.fff.fr/assistance

# Tarifs pour la saison 2025/2026

### Cotisations District - membres

(Art. 3 et 4 RI District)

(Aut. of the Automotive			
Membre individuel	17 €		
Membre d'honneur	170€		
Membre bienfaiteur	1.700 €		
Cotisations District - clubs (Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)			
Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300€		
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100€		
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €		
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €		
Nouvelle affiliation ou reprise d'activité ( dépôt initial aux frais de démarrage )	500€		
Cautionnements (Art. 18 RG District)			
Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500€		
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200€		
Participation aux frais de gestion  (Art. 19 RG District)			
Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600€		
Clubs disputant les championnats de Ligue	550€		
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500€		
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €		
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200€		
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120€		
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120€		
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €		
Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs (Art. 20 RG District)			
D1 et D2	90€		
D3	70€		
D4 et niveaux inférieurs	50€		
Féminines	35€		
Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20€		
Futsal	20€		

## Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal (Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors	
- clubs des championnats nationaux	550€
- clubs des championnats de Ligue	300€
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	50€
Coupe André-Granier	50€
Coupes Féminines	30€
Droits d'engagement en compétitions - Jeunes et Féminines  (Art. 20 RG District)	
(Art. 20 RG District)  Championnat D1 (U19/U17/U15)	40 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	35 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	40 €
Championnats de Foot à 8 (U17/U15/U15F)	25€
Championnats Territoire	40 €
Droits d'engagement - Football d'animation (Art. 20 RG District)	
Championnats U13 à 8	25€
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	20€
Championnats U12 à 8	20€
Plateaux U10 - U11	10 €/ Phase
plateaux U6 - U9	7 €/ Phase
Futsal Jeunes	5€
Frais de dossiers	
Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District)	60€
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30€
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55€
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55€
Frais de procédure en appel	130 €
Droit d'ouverture de dossier disciplinaire (Art. 56 RG District)	20€
Amendes	
Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50€
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €/
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25€
Non transmission de la FDM par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	100 €

## Amendes disciplinaires (Art. 56 RG District)

### Les licenciés

Référence règlementaire	Montant
Manquement à l'éthique sportive : demande de retrait d'une sanction, propos sur les réseaux sociaux	150 €

### Les joueurs

Référence règlementaire	À l'encontre d'un officiel Montant	À l'encontre d'un joueur – dirigeant – public Montant
Art. 3	-	17 €
Art. 4	17 €	17 €
Art. 5	17 €	17 €
Art. 6	75€	34 €
Art. 7	75€	34 €
Art. 8	80 €	80 €
Art. 9	250 €	250 €
Art. 10	85 €	75 €
Art. 11	85 €	75 €
Art. 12	150 €	100 €
Art. 13.1	100 €	75 €
Art. 13.2	150 €	75 €
Art. 13.3	200 €	Rencontre pendant action de jeu : 90 € Rencontre hors action de jeu : 100 € Hors rencontre : 150 €
Art. 13.4	250 €	Rencontre pendant action de jeu : 120 € Rencontre hors action de jeu : 150 € Hors rencontre : 250 €

### Les autres licenciés

Référence règlementaire	À l'encontre d'un officiel Montant	À l'encontre d'un joueur – dirigeant – public Montant
Art. 4	17 €	17 €
Art. 5	17 €	17 €
Art. 6	75 €	75 €
Art. 7	75 €	75 €
Art. 8	90 €	90 €
Art. 9	250 €	250 €
Art. 10	100 €	100 €
Art. 11	100 €	100 €
Art. 12	150 €	100 €
Art. 13.1	120 €	100 €
Art. 13.2	150 €	150 €
Art. 13.3	200 €	150 €
Art. 13.4	250 €	200 €

## Barème des officiels 2025/2026

Barème des frais de déplacements et d'indemnités diverses pour les <u>arbitres</u> du District Gard-Lozère Le contrôle de la distance se fait avec www.viamichelin.fr (distance la plus courte de votre itinéraire)

### Frais de déplacement des officiels

Pour les arbitres : 0,446€ / km aller et retour à compter du 81ème kilomètre A/R (hors Alès-Ville)

Pour les autres officiels : 0,446 € / km aller et retour (barème fédéral), sans minimum

### Indemnité de formation et d'équipement (pour les arbitres)

SENIORS	
Arbitre central (D1 et D2)	82€
Arbitre central (séries inférieures)	77€
Arbitre assistant (toutes séries)	63€
COUPE GARD-LOZÈRE SENIORS ET ANDRÉ-GRANIER	
Arbitre central	82€
Arbitre assistant	63€
U19	
Arbitre central	67 €
Arbitre assistant	57€
U17 À 11, U15 À 11, FÉMININES SENIOR A 11	
Arbitre central	61€
Arbitre assistant	54€
U17 À 8, U15 À 8, U13	
Arbitre	57€
U17F À 8, U15F À 8, FEMININE SENIOR A 8	
Arbitre	57€
Arbitre assistant	54€
COUPES JEUNES ET FÉMININES	
Arbitre central	67€
Arbitre assistant	57€
FOOTBALL DIVERSIFIÉ	
Arbitre (pour le plateau)	56€
ARBITRES STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES	
Arbitre	52€
DELEGUES ET OBSERVATEURS	35€

## Adresses à retenir



### Fédération Française de Football

M. le Directeur Général, 87 boulevard de Grenelle, 75738 PARIS cedex 15

Tél.: 01.44.31.73.00 - Fax: 01.44.31.73.73

Président : M. Philippe DIALLO



### Ligue de Football d'Occitanie

M. le Secrétaire Général, BP 95140, 34073 MONTPELLIER cedex 3

Tél.: 04.67.15.95.30 - Fax: 04.67.64.92.44

Président: M. Arnaud DALLA-PRIA



### District Gard-Lozère de Football

M. le Secrétaire Général, 34 rue Séguier, 30020 NÎMES cedex 1

Tél.: 04.66.36.96.96 - Fax: 04.66.67.40.01

Président : M. Fernand D'ANNA



### District de l'Aude de Football

M. le Secrétaire Général, 7 rue Haute, 11000 CARCASSONNE

Tél.: 04.68.47.39.60 - Fax: 04.68.71.64.80

Président : M. Pierre MICHEAU



### District de l'Hérault de Football

M. le Secrétaire Général, ZAC Pierrevives, 66 Esplanade de l'Égalité, BP 7250, 34086

MONTPELLIER cedex 4

Tél.: 04.67.15.94.40 - Fax: 04.67.15.94.59

Président : M. David BLATTES



### Antenne Départementale du Football en Lozère

M. le Secrétaire Général, ZA d'Alteyrac, 48000 Le Chastel Nouvel

Tél.: 04.66.65.33.24 - Fax: 04.66.47.96.36

Président : M. Giovanni PERRI



### District des Pyrénées-Orientales de Football

770. Avenue D'Argeles, 66100 PERPIGNAN

Tél.: 04.68.54.61.11 - Fax: 04.68.54.30.69

Président : M. Éric WATTELLIER



### Direction Départementale de la Cohésion Sociale Mission « Sport et accueil de loisirs »

Mas de l'Agriculture, 1120 route de Saint-Gilles, BP 39081, 30972 NÎMES cedex 9

Tél.: 04.30.08.61.20 - Fax: 04.30.08.61.21 Site: http://www.ddjs-gard.jeunesse-sports.gouv.fr



### Direction Départementale de la Cohésion Sociale Service « Jeunesse, Sports, Education Populaire »

Cité Administrative, 9 rue des Carmes, 48000 MENDE

Tél.: 04.30.08.61.20 - Fax: 04.30.08.61.21

Site: http://www.lozere.gouv.fr - Courriel: ddcspp@lozere.gouv.fr

103